



COMMUNE DE MARSENS

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 mai 2019, à 20h00 à la Maison de Ville de Vuippens

Présents	:	58 citoyennes et citoyens
Auditeurs	:	3 personnes
Présidence	:	M. David Macheret, syndic
Secrétaire	:	M. Pierre-Joseph Demierre
Excusés	:	11 personnes
Invités	:	-

Tractanda :

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
 - 2 Comptes 2018**
 - 2.1 Exploitation**
Présentation - rapport commission financière - approbation
 - 2.2 Investissements**
Présentation - rapport commission financière - approbation
 - 3 Nomination de l'Organe de révision**
Présentation - rapport de la commission financière - approbation
 - 4 Nouveau règlement communal sur le droit de cité - approbation**
 - 5 Démission / Election d'un membre à la commission financière**
 - 6 Informations générales**
Cité de l'énergie / Traversée de Vuippens / Trottoir de La Grand-Fin / Commission des seniors / FRIAC / etc...
 - 7 Divers**
-

M. David Macheret, syndic, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes les citoyennes et tous les citoyens qui ont répondu présent à la convocation. Il excuse l'absence de 11 personnes. Il informe que cette assemblée est enregistrée (art. 3 ReLCO).

M. David Macheret présente **Mme Gillian Simpson**, nouvelle Conseillère communale qui remplace **M. Francis Saucy** et **M. Pierre-Joseph Demierre**, nouveau secrétaire. Il donne la parole à ce dernier pour se présenter.

M. David Macheret déclare que l'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle no 16 du 19 avril 2019, par l'envoi de papillons tous-ménages, par insertion sur le site Internet et par affichage aux endroits habituels. Il donne lecture du tractanda et demande s'il y a des remarques ou observations relatives à la convocation ou à l'ordre du jour de cette assemblée ?

L'Assemblée ne faisant part d'aucune question ou remarque, le tractanda est accepté tel que présenté.

M. David Macheret procède à la nomination des scrutateurs, soit :

- M. Monsieur Francis Vienne
- Mme Jasmine Morand Tinguely
- M. Stéphane Richoz

M. David Macheret informe que Mmes Charlene Rosat et Marielle Philipona et M. Pierre-Joseph Demierre sont auditeurs et n'ont pas le droit de vote. Il demande s'il y a d'autres auditeurs dans la salle, ce qui n'est pas le cas.

1. Procès-verbal

1.1 Assemblée communale du 10 décembre 2018 à Vuippens

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal ces dix derniers jours, il est disponible sur le site Internet www.marsens.ch, il a été publié dans le journal communal « Mars en Tous sens » no 73 du printemps 2019.

Question/remarque ?

-

M. David Macheret soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2018

2.1 Exploitation

M. Pascal Florio, conseiller communal responsable des finances, procède à la présentation des comptes en précisant que les citoyens-nes peuvent l'interrompre en tout temps au cours de sa présentation afin de poser des questions. Il présente d'abord la situation avant les amortissements extraordinaires, soit :

Total des charges	CHF 9'581'034.16	
Total des revenus	CHF 10'338'738.61	CHF 757'704.45
Amortissements extraordinaires :		CHF 550'319.98
Provisions caisse de prévoyance Etat FR		CHF 200'000.00
Résultat après amortissements		CHF 7'384.47

M. Pascal Florio relève que 2018 fut une bonne année pour les comptes communaux. Il présente les points importants de ces comptes et apporte toutes les informations utiles, principalement :

0 Administration	01.318.00 (C) ➤ Augmentations tarifs pour les impressions et matériel votation 01.390.00 (C) ➤ Augmentation charge de travail = plus d'heures de vacations 02.311.00 (C) ➤ Matériel informatique à remplacer et un poste supplémentaire 02.315.00 (C) ➤ Outil informatique pour le suivi de l'échéancier, acquisition d'un nouveau logiciel. Mises à jour logiciel
1 Ordre public	1... C ➤ R ➤ Rien à signaler
2 Enseignement et formation	21.310.00 (C) ➤ Moins d'activités, moins de dépenses 21.352.00 (C) ➤ Surcoût cercle scolaire 21.433.00 (R) ➤ Part. parents activités spéciales 211.300.00 (C) ➤ Pas de rémunération de la commission 211.310.00 (C) ➤ Achat matériel scolaire, contraintes DICS 211.433.00 (R) ➤ Nouvelle loi, plus de frais scolaires. 211.461.00 (R) ➤ Bus blanc pour les élèves de Sorens
3 Culte, culture et loisirs	34.352.05 (C) ➤ Régionalisation des sports (ARG)
4 Santé	41.352.02 (C) ➤ Part. EMS intercommunaux de la Gruyère 46.352.03 (C) ➤ Part au déficit d'Humilimont 46.351.00 (C) Cabines dentaires moins utilisées 46.433.00 (R) Part des parents aux soins dentaires
5 Affaires sociales	55.351.00 (C) ➤ Part aux dépenses cant. inst.spécialisées
6 Transports et communications	62.xxx.xx Pas de mauvaise surprise ! 62.314.00 (C) ➤ Assainissement route entre édilité et abattoir 62.435.00 (R) ➤ Salaires des chauffeurs de bus communaux
7 Environnement	70.xxx.xx : Budget établi en tenant compte de la dissolution de l'AMER qui n'a pas eu lieu au 1 ^{er} janvier 2018 comme initialement prévu. 71.318.00 (C) ➤ Campagne d'analyse AIS 71.352.00 (C) ➤ Modif. clé de répartitions pour les communes 72xxx Taux de couverture de 67,2% (min 70 %) 72.316.00 (C) ➤ Benne compacteuse pour le papier 72.318.00 (C) ➤ Plus de déchets ménagers hors sacs rouges
8 Economie	81.310.01 / 81.313.00 / 81.319.00 → Aucun montant mis au budget suite à la constitution de la nouvelle corporation forestière Berra-Gibloux. 81.352.01 (C) ➤ Corporation triage forestier 81.435.00 (R) ➤ Vente bois (décompte 2017-2018) 81.436.00 (R) ➤ Remboursement prêt création corporation
9 Finances et impôts	90.xxx.xx La situation générale est bonne au niveau des impôt 940.xxx.xx Capitaux et emprunts → Une situation sous contrôle 90.318.00 (C) ➤ Plus de frais de rappel et poursuites 90.400.00 (R) ➤ Impôts sur le revenu 90.400.01 (R) ➤ Impôts sur la fortune 90.400.02 (R) ➤ Impôts à la source 90.401.00 (R) ➤ Impôts sur les bénéfices pers. morale 90.403.00 (R) ➤ Impôts gains immobiliers et plus-values 90.404.00 (R) ➤ Impôts sur les mutations

M. Pascal Florio précise qu'il est chaque année difficile de prévoir les budgets des rentrées fiscales, spécialement par rapports aux personnes morales car les données viennent de Fribourg et une adaptation s'avère toujours nécessaire.

M. Pascal Florio indique qu'au niveau de la caisse de prévoyance, le taux de couverture doit être assaini et que différents plans d'actions sont à l'étude, en collaboration avec l'ACF (Association des communes fribourgeoises). Il précise que cela ne concerne pas le personnel communal mais le coût partagé en lien avec le salaire des enseignants. La commune y prend part en qu'employeur à 50%. Une provision de CHF 200'000 a donc été décidée.

2. Enseignement et formation

M. Claude Kolly souhaite avoir des précisions sur les chiffres concernant le bus scolaire de Sorens.

M. Pascal Florio lui répond que le bus blanc, transportant les élèves de Sorens, n'a pas été acheté, mais qu'il s'agit d'une prestation des TPF. Cette prestation est facturée au cercle par les TPF.

7. Environnement

M. David Macheret précise que la dissolution de l'AMER n'est pas **actuelle**, qu'elle est bien en cours mais doit être validée par le Conseil d'Etat.

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions par rapport aux explications données ? Il ajoute qu'on a travaillé pour le label cité de l'Energie et que l'objectif est de poursuivre dans cette direction.

Mme S. Broccard demande si des économies ont été réalisées sur la récolte des déchets incinérables ? Elle avoue ne pas être convaincue de la réorganisation.

M. Pascal Florio répond qu'une baisse du nombre de transports de l'entreprise Niquille a été enregistrée et qu'on a gagné en temps de transport.

Mme Sylvie Broccard demande de quel compte il s'agit ?

M. Pascal Florio répond qu'il s'agit du 72.318.01. Il ajoute que l'on peut établir une statistique de l'évolution du tonnage et des coûts pour une des prochaines Assemblées.

Mme Sylvie Broccard demande si la déchetterie accepte les résidus de peintures et sinon où les amener ?

M. Pascal Florio répond que ces résidus devraient être amenés directement à la STEP ou rapportés au fournisseur. Toutefois, le Conseil communal a décidé de reprendre les petites quantités.

M. Pascal Florio précise que le prix du métal ne cessant de diminuer, les recettes pour ce poste diminuent également.

Mme Sylvie Broccard demande si c'est la rétribution ou la quantité de métal qui a diminué ?

M. Pascal Florio répond que c'est bien la rétribution qui a diminué.

Mme Sylvie Broccard soulève la difficulté d'accès aux containers des compostables à Marsens alors que des villes comme Lausanne ou Bulle réussissent à proposer des solutions plus pratiques pour les citoyens. Elle ne comprend pas que cela ne puisse pas fonctionner de la même manière à Marsens.

M. Pascal Florio répond que si on laisse ouvert comme avant, il y a trop de sacs en plastique et Niquille facture les frais de tri.

M. David Macheret ajoute que l'entreprise Biogaz n'accepte pas ces déchets s'il y a du plastique.

M. Alain-Jacques Tornare demande si on en fait assez au niveau de la récupération des encombrants et si plus d'objets ne pourraient pas être récupérés ?

M. Pascal Florio répond que c'est surtout une question de place à la déchetterie et que les employés n'ont pas la possibilité de tout contrôler avant la mise en benne. Il ajoute qu'une place

est disponible pour déposer des objets encore utilisables et qu'il y a pas mal de personne qui utilise cette possibilité.

M. Jacques Schell relève la mauvaise qualité des sacs officiels de 35l et qu'il y a un problème avec la ficelle.

M. Pascal Florio prend note de sa remarque sur la qualité des sacs.

M. Jacques Schell en vient à l'envoi par la commune du mémo déchets et regrette que celui-ci soit imprimé sur du papier brillant, eu égard à l'environnement.

M. Pascal Florio précise que le mémo déchets est un outil offert par la SAIDEF à toutes les communes et qu'elle gère aussi son impression. Dès lors, la commune n'a pas de marge de manœuvre à ce niveau.

M. Pierre-André Kolly demande ce qu'il en est de la location de la ferme communale ?

M. Pascal Florio répond que le bail actuel court jusqu'à la fin de l'année.

M. Alain Derré précise que l'objectif est de louer le local dès le 01.01.2020 et qu'une annonce vient de paraître dans La Gruyère.

M. Pierre-André Kolly souhaite des précisions concernant l'amortissement supplémentaire de l'eau potable et demande si en principe les recettes de l'eau ne devraient pas couvrir les dépenses ménage communal et qu'en cas de bénéfice, si celui-ci ne devrait pas être attribué à la réserve ?

M. Pascal Florio répond qu'une analyse des dettes effectives et des montants aux bilans sont faits dans le but de travailler sur un équilibre des chiffres.

M. David Macheret répond qu'il s'agit du remboursement d'un emprunt, que nous n'avons pas l'argent

Mme Hélène D'Alessandro rappelle qu'en cas de bénéfice, on doit effectivement attribuer celui-ci à la réserve de l'eau mais il n'y a pas d'obligation de faire un prélèvement en cas de déficit.

M. Pascal Florio ajoute qu'il convient d'attendre la dissolution pour l'AMER pour faire les corrections sur ces comptes.

M. Pascal Florio présente la liste des amortissements extraordinaires 2018 pour les comptes suivants :

141.01	Canalisations d'égouts	CHF	162'944.70
141.04	PAL	CHF	36'933.30
141.07	Eau potable	CHF	175'882.45
143.02	Bâtiment	CHF	24'592.65
146.00	Bus cercle scolaire	CHF	58'999.00
146.01	Matériel informatique cercle scolaire	CHF	50'079.03
146.04	Informatique communale	CHF	40'888.85
99.332.00	Amortissements extraordinaires 2018	CHF	550'319.98

M. Pascal Florio indique qu'après amortissements extraordinaires et provision à la caisse de prévoyance, les comptes de fonctionnement 2018 bouclent avec un bénéfice de CHF 7'384.47

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces comptes ?

M. Pascal Florio donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Conformément à son mandat et selon les arts. 98d et 98e de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (Lco, RSF 140.1), la Fiduciaire Cuennet Sàrl a procédé à la vérification des comptes annuels de notre commune pour l'exercice arrêté au 31.12.2018. Cette dernière relève dans son rapport que la révision a été effectuée selon les normes suisses en vigueur pour la profession, normes qui requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir identifier les anomalies significatives avec une assurance raisonnable. La Fiduciaire Cuennet a consigné les vérifications prescrites par le service des communes dans le formulaire officiel qui a été transmis à la Commission financière pour appréciation.

Dans son rapport relatif aux comptes 2018 daté du 11 février 2019, la Fiduciaire Cuennet confirme avoir procédé aux analyses et examens des comptes par sondage qui lui ont permis d'apprécier la conformité aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Ayant pris connaissance des documents transmis par le Secrétariat communal, la Commission financière s'est réunie le 3 avril 2019 pour les étudier et les analyser dans le détail. Le 24 avril 2019, en présence de Mr David Macheret, syndic, de Mr Pascal Florio, responsable des finances et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, les membres de la Commission financière ont reçu toutes les réponses aux questions posées concernant les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et le bilan 2018.

Comptes de fonctionnement 2018 :

Après avoir étudié le dossier et reçu les informations et réponses à ses questions lors de la séance du 24 avril dernier, la Commission financière constate que :

- a. L'exercice 2018 se clôt sur un excédent de recettes de CHF **7'384.47**.
- b. Le total des charges se monte à CHF **9'581'034.16**, soit un excédent de CHF **585'754.14** par rapport au budget 2018.
- c. Le total des revenus se monte à CHF **10'338'738.61** soit un excédent de CHF **846'138.61** par rapport au budget 2018.

En 2018, grâce aux recettes extraordinaires, des amortissements supplémentaires de CHF **550'319.98** et une provision de CHF **200'000** à la Caisse de Prévoyance de l'Etat ont pu être effectués, comptabilisant un montant total de CHF **750'319.98**. L'exercice 2018 se clôt sur un bénéfice de CHF **7384.47**.

En conclusion, la Commission financière se réjouit du bilan positif des comptes et des amortissements supplémentaires effectués une fois encore en 2018. Sachant que la Commune ne peut pas espérer de telles recettes sur le long terme, la Commission financière encourage le Conseil communal et son Administration à poursuivre sa gestion prudente du portemonnaie communal.

Dès lors, elle recommande à l'Assemblée communale d'approuver les comptes 2018 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. David Macheret remercie la commission financière pour l'excellente collaboration et leur précieux travail, ainsi que M. Florio, responsable des finances, Mme D'Alessandro et Madame Rosat pour la tenue de la bourse communale. Il soumet les comptes de fonctionnement 2018 et le bilan au 31.12.2018 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'exploitation 2018 et le bilan au 31.12.2018 à l'unanimité.

2.2 Investissements

M. Pascal Florio présente les dépenses 2018, soit :

Compte	Désignation	Charges	Revenus
0	Administration	40'888.85	
2	Enseignement et formation	117'973.00	
6	Transports et communications	38'029.45	15'390.00
7	Environnement	343'547.85	57'786.40
8	Economie	-10'513.00	
9	Finances et impôts	86'994.95	
	TOTALISATION	616'921.10	73'176.40

M. Pascal Florio présente les décomptes relatifs aux investissements terminés en apportant toutes les informations utiles, à savoir

➤ **Décompte d'investissement informatique communale - 02.506.01**

Année	Budget	Comptes	Différence
2018	40 000,00	40 888,85	
	40 000,00	40 888,85	-888,85

M. Pascal Florio explique que ce dépassement est principalement dû aux nouvelles infrastructures informatiques, à la mise à jour nécessaire du logiciel métier et aux dépassements des heures de travail liées à Info service. Dans l'ensemble, il souligne que le budget au niveau de l'informatique communale est bien tenu.

➤ **Décompte d'investissement bus scolaire - 02.506.00**

Année	Budget	Comptes	Différence
2018	60 000,00	59 335,00	
	60 000,00	59 335,00	665,00

M. Quentin Van Wynsberghe demande s'il y a des questions au niveau du décompte d'investissement du bus scolaire, ce qui n'est pas le cas.

➤ **Décompte d'investissement panneau signalisation école - 62.506.04**

Année	Budget	Comptes	Différence
2017	11 000,00	3300,00	
2018		12 998,50	
	11 000,00	16 298,50	-5298,50

M. David Macheret explique que le dépassement est principalement dû aux travaux sur la conduite électrique des panneaux de signalisation.

➤ **Décompte d'investissement environnement**

Modification de la STAP Vuippens et PIEP

Motivations :

Acceptation d'un crédit par l'AC de décembre 2014 de CHF 70'000.00

Acceptation d'un crédit par l'AC de décembre 2015 de CHF 85'000.00



➤ **Décompte d'investissement modification de la STAP Vuippens et PIEP**

	70.501.07		70.509.00	
Année	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2015	70 000,00			
2016	85 000,00	19 955,95		
2017		19 044,70	18 000,00	15 673,95
2018		179 339,25		
	155 000,00	218 339,90	18 000,00	15 673,95
Diff.s/budget	-63 339,90		2326,05	

M. David Macheret explique que l'état des conduites partant de la STAP était dans un très mauvais qu'il s'est avéré nécessaire de changer les conduites qui étaient pourries. Le Conseil communal a décidé de refaire les conduites jusqu'à la route cantonale dans l'optique du futur rond-point.

➤ **Décompte d'investissement lecture à distance des compteurs d'eau- 70.501.08**

Année	Budget	Comptes
2016	105 000,00	44 663,75
	105 000,00	44 663,75
Diff.s/budget	60 336,25	

M. David Macheret explique le montant de CHF 105'000.00 comprenait également le changement d'environ 100 compteurs. Or, ceux-ci ont été changés fin 2015 et les frais couverts par le compte de fonctionnement. Coûts pour ces travaux : environ CHF 45'000.00.

M. David Macheret précise que la pose des modules s'est très bien déroulée, d'où une économie par rapport au budget pour la main-d'œuvre.

➤ **Décompte d'investissement Cité de l'énergie**

	86.501.01		86.501.02	
Année	Budget	Comptes	Budget	Comptes
2017	8400,00	7439,60	6500,00	7061,90
2018		-4520,00		-5993,00
	8400,00	2919,60	6500,00	1068,90
Diff.s/budget	5480,40		5431,10	

M. Alain Derré explique que lors de l'obtention du Label Cité de l'Energie, la commune de Marsens a demandé à divers organismes la possibilité d'obtenir des subventions.

Les organismes suivants ont répondu positivement :

Pour la révision de l'état des lieux (préambule avant la certification) :

- Bio-Eco Sàrl (Service de l'Energie) : CHF 4'520.00

Pour l'audit et la certification :

- Bio-Eco Sàrl (Service de l'Energie) : CHF 993.00
- Office Fédéral de l'Energie : CHF 5'000.00

Soit un total de subventions de **CHF 10'513.00**

➤ **Décompte d'investissement panneaux photovoltaïques**

	942.503.23	
Année	Budget	Comptes
2017	47 000,00	102,60
2018		42 600,00
	47 000,00	42 702,60
Diff.s/budget	4297,40	



Questions / réponses

M. Jacques Schell demande ce qu'il en est du bilan entre les investissements et les subventions concernant ce label cité de l'énergie et si des statistiques sont disponibles à ce niveau ?

M. Alain Derré répond qu'on propose des investissements suite à des études mais que les résultats chiffrés n'arrivent que plus tard. Il donne l'exemple du changement des fenêtres du bâtiment de l'administration communale en sept.-oct. 2018.

M. David Macheret ajoute que la priorité n'est pas de faire des statistiques mais d'entreprendre des actions concrètes dont le bénéfice sera mesurable sur le long terme.

Monsieur Jean-Paul Bochud demande si le label tient compte du fait de conduire les déchets verts à un endroit éloigné en haut de la commune et si ce n'est pas contradictoire ?

M. Pascal Florio répond que nous sommes confrontés à un problème de place mais qu'il espère que le projet de nouvelle déchetterie permettra d'améliorer la situation.

Monsieur Jean-Paul Bochud demande si ce projet inclurait aussi le dépôt des branches ?

M. Pascal Florio relève qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion globale à ce sujet afin d'optimiser l'ensemble du processus, dont les branches sont partie intégrante.

M. Alain Derré termine en relevant qu'un retour sur l'investissement est déjà visible suite à la pose des panneaux solaires (surplus de kWh en 2018)

M. Pascal Florio demande s'il y a des questions concernant ces comptes d'investissements 2017 ? Comme ce n'est pas le cas, il donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière, pour son rapport.

Rapport de la commission financière

Comptes d'investissements

Sur la base des documents qui lui ont été transmis le 3 avril 2019, la Commission financière a pris note du tableau de bord des investissements. Lors de la séance du 24 avril 2019, la Commission financière a reçu de la part de Mr David Macheret, syndic, de Mr Pascal Florio, responsable des finances, et de Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, des commentaires et des réponses satisfaisantes aux questions relatives aux comptes d'investissements. Elle relève que 2018 a vu la finalisation de six projets d'investissement. Concernant le dépassement du budget voté pour la construction de la STAP de Vuippens, la Commission financière a pris bonne note des explications du Conseil communal alors confronté à l'urgence et à ses responsabilités.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à approuver les comptes d'investissements 2018 de la Commune de Marsens et à en donner décharge aux organes responsables.

M. David Macheret remercie la commission financière pour son rapport. Il soumet les comptes d'investissements 2018 à l'approbation de l'Assemblée communale :

L'Assemblée communale accepte les comptes d'investissements 2018 à l'unanimité.

M. David Macheret remercie également Mme Hélène D'Alessandro, Mme Charlene Rosat et M. Pascal Florio pour la tenue et l'élaboration de la présentation des comptes.

M. Pascal Florio apporte quelques informations sur les finances communales notamment sur les emprunts et leur impact sur le budget de fonctionnement, emprunts sur lesquels il faut garder une attention particulière et veiller à ce que le taux soit le plus bas possible. Il présente alors la liste des crédits bancaires au 31 décembre 2018 en précisant que le taux hypothécaire moyen est intéressant et favorable, se situant à 1.05%.

3. Nomination de l'Organe de révision

Présentation - rapport de la commission financière – approbation

M. David Macheret explique que le mandat de la fiduciaire est arrivé à échéance, conformément à l'obligation légale d'une durée maximale de 6 ans et donne la parole à Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy, présidente de la commission financière :

Rapport de la commission financière

Le mandat de la fiduciaire Cuennet arrivant à terme avec le contrôle des comptes 2018, Mme Hélène D'Alessandro, secrétaire et caissière communale, a transmis à la Commission financière, en date du 21 février 2019, une liste de fiduciaires potentiellement éligibles comme nouvel organe de révision sur laquelle la Commission financière s'est prononcée. Suite à l'appel d'offres, la Commission financière a examiné la candidature unique de la Fiduciaire Ruffieux SA. Comme cette dernière bénéficie des compétences nécessaires à remplir le cahier des charges, qu'elle jouit d'une bonne réputation et qu'elle répond aux exigences budgétaires, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale de lui attribuer le mandat d'une année renouvelable

jusqu'à une durée maximale de six ans, en tant qu'organe de révision des comptes pour la commune de Marsens.

M. David Macheret remercie la commission financière pour son rapport. Il soumet la proposition de la commission au vote l'Assemblée :

L'Assemblée communale accepte la proposition de la commission financière par 57 oui et une abstention

4. Nouveau règlement communal sur le droit de cité – approbation

M. Quentin Van Wynsberghe se réfère au nouveau règlement communal sur le droit de cité. Il explique que celui-ci a dû être modifié suite à la nouvelle législation fédérale et cantonale, ce qui a rendu nécessaire la mise à jour des recommandations du SAINC à l'attention des communes. Il ajoute que ce nouveau règlement est applicable à toutes les demandes déposées dès le 1er janvier 2018.

M. Quentin Van Wynsberghe précise que cela consiste simplement en une révision du précédent document et que ce sont surtout les émoluments administratifs qui ont changé, notamment ceux de la Commission communale des naturalisations. Les émoluments relatifs à l'examen préalable du dossier ont aussi subi quelques modifications.

Questions / réponses

M. Jaques Shell demande s'il est possible d'avoir des indications chiffrées de ces modifications pour pouvoir comparer ?

M. Quentin Van Wynsberghe répond qu'il ne peut présentement pas sortir des montants précis mais que cela concerne surtout l'émolument perçu par la Commission communale des naturalisations et ceux relatif à l'analyse juridique du dossier.

M. David Macheret relève qu'il n'est jamais facile pour un nouveau conseiller de devoir présenter une mise à jour de règlement sans connaître tous les tenants et aboutissants.

M. Jean-Paul Bochud demande combien il y a de naturalisations par année ?

M. Quentin Van Wynsberghe répond que cette année il y a eu quatre personnes naturalisées, en l'occurrence sa famille.

M. Quentin Van Wynsberghe soumet au vote le nouveau règlement communal sur le droit de cité.

L'Assemblée communale accepte le nouveau règlement communal sur le droit de cité par 57 oui et 1 non

5. Démission / Election d'un membre à la commission financière

M. David Macheret indique que suite à la démission reçue de **Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy** pour fin mai 2019, le Conseil communal, en accord avec la commission financière, propose **Mme Lynda Chenaux**, mariée à Benoît, mère de deux grands enfants et grand-maman. Madame Chenaux travaille actuellement comme assistante de direction dans une grande entreprise internationale en Veveyse et est domiciliée à Marsens depuis le 01.03.2019.

En l'absence d'autre proposition de l'assemblée, **M. David Macheret** proclame **Mme Lynda Chenaux** élue à la commission financière.

Mme Anne Gabrielle Wüst Saucy remercie le Conseil communal et la commission financière pour la confiance témoignée et leur souhaite le meilleur pour la suite.

M. David Macheret lui répond que la convocation sera envoyée comme à l'ordinaire.

Traversée de Vuippens

Mme Myriam Fragnière Dufour informe n'être pas en mesure de présenter le projet avec chiffres à l'appui ce soir, le dossier étant toujours à Fribourg en enquête complémentaire pour la 2^e fois.

Mme Myriam Fragnière Dufour relève cependant trois points :

- Pose du phono absorbant : le coût est facilement estimable car c'est en fonction de la largeur et la longueur du tracé. Ce montant doit encore être transmis à notre ingénieur.
- Collecteurs EC : une réflexion à l'Etat est en cours car ils ne sont pas tous en bon état, suite à un contrôle au moyen de caméras. La commune devra participer pour la part des eaux de surface qui lui revient (routes et trottoirs communaux). La clé de répartition est en cours de calcul et l'Etat est à la recherche d'un budget car ces travaux n'ont pas été planifiés.
- Arrêts de bus : suite à la décision du Grand Conseil d'améliorer l'accessibilité des transports publics pour les personnes à mobilité réduite, 334 arrêts de bus devront être réaménagés dans le canton dont les arrêts situés à Vuippens. La participation de l'Etat pour cette réfection n'est pas encore connue.

Myriam Fragnière Dufour propose une assemblée extraordinaire au mois de septembre pour une présentation chiffrée de ces travaux.

Questions / réponses

M. Jean-Paul Bochud observe que tout cela s'éternise depuis la première pétition de 2010 puis celle de 2015 et demande combien de temps va durer le processus. Il remercie la commune pour la pose du radar mais la limite de vitesse restant à 60 km/h, les riverains s'en trouvent préterités.

Mme Myriam Fragnière Dufour regrette le report de la réalisation et répond qu'elle comprend que l'on puisse ressentir une certaine exaspération mais que le projet a subi plusieurs évolutions. Le rond-point a d'abord été refusé par l'Etat en rapport avec la protection du site construit de Vuippens, une autre solution a dû être mise en œuvre puis finalement le principe du rond-point a été accepté. Elle précise que dans ce dossier, la commune ne maîtrise pas tous les éléments dès que les dossiers sont en main de l'Etat.

Mme Myriam Fragnière Dufour profite également de donner quelques nouvelles de la révision du PAL. L'enquête complémentaire de février 2018 a fait l'objet d'un droit d'être entendu (février 2019) et la réponse devrait intervenir à la mi-mai. Le dossier du PAL pourra ensuite être finalisé et déposé avant les vacances d'été.

M. Jean-Paul Bochud souligne qu'il n'en va pas de même avec les impôts quand il s'agit de tenir des délais et que dans cette affaire l'Etat ne peut pas être cité en exemple.

M. Bertrand Michel dit rejoindre **M. Jean-Paul Bochud** sur ce point qui manque de suivi. Il relève qu'il a fait avancer le dossier en son temps et constate que cela n'avance plus en raison du manque d'anticipation de la part de la commune. Il déclare ne plus accepter l'excuse de la lenteur de l'Etat.

M. Jean-Paul Bochud ajoute qu'il s'agit du non-respect d'un droit, en l'occurrence du droit de pétition. Il relève qu'il pourrait ouvrir une action judiciaire pour soumettre le cas à un juge. Il relève également qu'on a de la chance qu'il n'y ait pas encore eu d'accident mais que la situation est sérieuse. Il ajoute qu'il s'agit là d'une lacune de la commune de reporter la réalisation d'année en année et que cela ne se passe pas ainsi avec les impôts.

M. David Macheret lui répond qu'il lui appartient de donner une suite judiciaire s'il le souhaite.

Commission des seniors

M. Quentin Van Wynsberghe explique que le but de cette commission est de thématiser les souhaits des seniors de la commune afin d'être plus à même de répondre à leurs besoins. Il s'agit d'un service auprès des seniors. Eu égard à sa jeunesse et son peu d'expérience dans le domaine, **M. Quentin Van Wynsberghe** recherche du soutien pour cette thématique et invite les personnes présentes à le contacter directement ou par via l'administration communale. Il ajoute qu'il participera le 09.05.2019 à une séance d'information et qu'il en saura plus à ce moment-là.

M. Bertrand Michel demande s'il ne faudrait pas travailler ensemble avec les autres communes qui ont la même problématique et si une démarche a été faite à ce sujet ?

M. Quentin Van Wynsberghe répond que les autres communes ont refusé.

M. David Macheret ajoute qu'à l'occasion de la conférence des syndics, il a pu constater que certaines communes ont décidé de partir seules sur cette thématique et que d'autres ont déjà des instruments en place.

FRIAC

M. Claude Marchon explique que Friac concerne les demandes d'autorisation de construire qui devront toutes à l'avenir être déposées au moyen de ce programme. Un compte doit être créé et l'on reçoit un SMS pour le valider. Le lien est disponible sur le site de la commune. Ce programme donnera la possibilité d'avoir un suivi de l'évolution de son dossier. La mise à disposition est prévue pour le 03.06.2019. A l'avenir, il n'y aura plus la possibilité de faire une demande papier.

Mme Nicole Andrey relève que c'est là une idée pour la commission des seniors afin d'aider les personnes plus âgées à utiliser ce programme.

7. Divers

Questions / réponses

M. Maurice Kolly informe qu'il a demandé en date du 6 février 2019 à la commune qu'elle intervienne auprès de la poste pour qu'une boîte postale soit posée à la ferme. Il n'a reçu aucune réponse à ce jour.

M. David Macheret répond que la commune a effectivement écrit dans ce sens à la poste et que celle-ci vient de donner une réponse négative, qu'il y en a déjà une devant le kiosque.

M. Francis Vienne ajoute que la boîte en question est très souvent pleine, que le courrier en sort et qu'il serait possible d'en retirer.

M. David Macheret répond que c'est un argument retenu pour notre deuxième requête auprès de la poste. Un courrier a également été préparé cette semaine à l'intention de **M. Maurice Kolly**, avec les copies des échanges de courrier avec la poste.

M. Jacques Schell déplore le fait qu'il n'y ait pas eu d'informations sur le site de la commune au sujet des démissions au sein du Conseil communal. Il se dit également choqué par le flyer de Mme Hélène D'Alessandro et du soutien affiché par la commune.

M. David Macheret relève que la candidate en question n'est pas soutenue par la commune mais par l'entente communale.

M. Jacques Schell fait remarquer que les autorités communales doivent rester neutres à ce niveau.

M. David Macheret prend note de la remarque.

M. Jean-Paul Bochud relève qu'il n'est pas normal que la commune mette son nom dans ce choix et que cela s'apparente à du copinage.

M. Jacques Schell relève que cela ne pose pas de problème pour les gens qui connaissent les candidats mais soulève la question pour les gens qui reçoivent ce flyer et qui ne connaissent pas les candidats.

Monsieur Alain Jacques Tornare demande pourquoi Mme Hélène d'Alessandro a pris tout à l'heure la parole alors qu'elle n'est pas membre du Conseil communal ?

M. Pascal Florio explique qu'il est normal et appréciable qu'elle puisse apporter des précisions sur certains sujets et que lui-même ne peut pas avoir tous les détails sur les chiffres en tête.

M. Bertrand Michel relève qu'il y a une différence entre apporter un conseil ou prendre spontanément la parole lors de l'Assemblée. Il pense que c'est à un membre du Conseil de s'en charger.

M. Jean-Paul Bochud dit rejoindre **M. Jacques Schell**. De plus, il ajoute que nous apprenons par la presse des problèmes de la commune alors que **M. David Macheret** la cite comme un modèle d'organisation.

M. David Macheret répond qu'il convient de se renseigner de chaque côté pour avoir une idée juste et pas uniquement du côté de la presse.

M. Jean-Paul Bochud demande pourquoi il n'y a pas eu de réaction de sa part suite à ces informations parues dans la presse.

M. David Macheret répond qu'il ne réagit pas à ce qui n'est pas fondé.

M. Firmin Gapany demande si le nouveau secrétaire habite Marsens ?

M. David Macheret répond par la négative et ajoute que ce n'était pas une condition sine qua non pour l'engagement.

M. Firmin Gapany relève que cela aurait dû être un critère d'engagement, pour que celui-ci puisse tenir au mieux son rôle de « 8^e conseiller ».

M. David Macheret répond que l'expérience a montré que le fait d'habiter la commune n'est pas forcément idéal, certain secrétaire n'appréciant pas forcément être abordé à la déchetterie ou à la fromagerie.

M. Pierre-André Kolly ajoute que cela n'empêche pas le secrétaire d'acheter son fromage à Marsens.

M. Christian Delacombaz rappelle la tenue prochaine du tournoi de pétanque avec déviation par la route de la STEP. Il demande s'il est prévu de boucher les trous avant par soucis pour les véhicules.

M. David Macheret prend note de sa remarque.

M. Norbert Baechler demande quand la fibre optique sera installée et s'il y a des nouvelles informations à ce sujet ?

M. Alain Derré répond qu'aux dernières informations, l'installation devra se faire entre mai et juillet pour la pose. Il conseille de se renseigner directement auprès de l'entreprise pour plus de précisions.

M. Christian Delacombaz relève qu'il était prévu de recevoir les devis en février et donc que les travaux ne peuvent pas commencer.

M. Fridolin Gauch demande qui est propriétaire de la route qui mène de la Grand-Fin à la STEP ?

Mme Myriam Fragnière Dufour répond qu'une partie est communale et une autre partie appartient à **M. Jean-Claude Rieder**.

M. David Macheret répond qu'il s'agit de **M. Jean-Claude Rieder** mais qu'il faudrait contrôler sur le cadastre.

M. Pierre Delacombaz demande si les démarches ont été entreprises pour ouvrir la route de l'Abbaye aux cyclistes ?

M. Alain Derré répond que les démarches ont été faites et que selon la réponse officielle, la circulation à vélo serait tolérée, dans le respect de la circulation et d'une manière occasionnelle afin que cela ne devienne pas un défilé de vélos.

M. David Macheret ajoute qu'il s'agit là d'un problème juridique.

Un citoyen fait remarquer que la signalisation n'est pas réglementaire et qu'il n'y a pas de signal qui interdit les vélos. Il pense qu'un panneau doit être posé à chaque accès.

M. David Macheret prend note de la remarque.

M. Firmin Gapany demande s'il est possible d'emprunter la route des bugnons provisoirement pendant les travaux ?

M. Alain Derré répond qu'aucun véhicule à moteur n'y est autorisé, que les vélos sont tolérés, la situation n'étant pas tout à fait claire pour les vélos électriques.

M. Bertrand Michel demande où en est la planification des travaux du pont de la Sionge ?

M. Alain Derré répond que selon l'analyse de **M. Jean-Marc Savary**, ceux-ci devraient être faits dans les 5 ans.

La parole n'étant plus demandée par l'Assemblée, **M. David Macheret** remercie tous les participants pour leur attention et leur confiance. Il leur souhaite un bel été et les invite à partager le verre de l'amitié.

M. David Macheret relève que cette Assemblée communale était la dernière pour lui en tant que Syndic. Des circonstances particulières dont une promotion professionnelle et des impératifs familiaux l'ont amené à prendre cette décision. Il remercie ses collègues du Conseil pour leur confiance et leur soutien, le personnel de l'administration et de l'édilité. Il énumère quelques projets qu'il a eu l'honneur et la satisfaction de mener à bien : l'assainissement du réseau d'eau, la construction de nouvelle école de Marsens et l'agrandissement de la STEP sur le village de Vuippens. Il termine en remerciant son épouse Corinne et ses enfants pour leur soutien.

L'assemblée est close à 22h30.

Le secrétaire



Pierre-Joseph Demierre

Le président



David Macheret